



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

PARLEMENT EUROPEEN des ENTREPRISES

14 OCTOBRE 2010

BRUXELLES

Dossier de presse





SOMMAIRE

Qu'est ce que le Parlement Européen des Entreprises	4
Disposition des sièges dans l'hémicycle du Parlement européen	5
Déroulement des débats et des sessions	6
Points de RDV de la journée	7
Programme ACFCI de la matinée pour la délégation française	8
Programme de l'après-midi	9
• Session 1 : environnement des entreprises	12
• Session 2 : ressources	15
• Session 3 : les marchés	18
Les institutions présentes	20
• La Commission européenne	21
• Le parlement européen	27
• Eurochambres	29
• La Représentation permanente de la France auprès de l'UE	30
• ACFCI - Direction des affaires européennes	31
Les intervenants	34
• Alessandro BARBERIS	35
• Pervenche BERES	36
• Jean-François BERNARDIN	37
• Jerzy BUZEK	38
• Nathalie GRIESBECK	39
• Karel de GUCHT	40
• Malcolm HARBOUR	41
• Yves LETERME	42
• Herbert REUL	43
• Laurence de RICHEMONT	44
• Antonio TAJANI	45
• Jean-Paul THUILLIER	46
• Herman VAN ROMPUY	47
Informations pratiques	
• Accès au Parlement européen	49
• contacts	50



Qu'est-ce que le PARLEMENT EUROPEEN DES ENTREPRISES

Le "Parlement Européen des Entreprises" (PEE) est un événement exceptionnel organisé par EUROCHAMBRES et l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) avec les autres réseaux consulaires européens.

Cet événement a lieu tous les deux ans. Le Parlement Européen des Entreprises se tiendra au sein de l'hémicycle du Parlement Européen de Bruxelles le mardi 14 octobre 2010 de 14h00 à 21h00. Une matinée de rencontre avec des représentants de la France auprès de l'Union européenne (UE) et des Institutions européennes est organisée par l'ACFCI pour la Délégation française

Le concept

751 participants, représentant toutes les tailles et tous les secteurs d'activités, venant des 27 pays européens et de 24 pays non-européens (statut d'observateur), se réuniront dans l'hémicycle du Parlement européen à Bruxelles, pour débattre et voter sur des sujets concernant directement l'avenir du monde des affaires tels que la récession économique, le marché du travail, les sources d'énergie et le commerce international.

Pour connaître la taille et le domaine d'activité de toutes les entreprises : www.parliament-of-enterprises.eu

Des Représentants de la Commission européenne et du Parlement européen interviendront au cours des débats et expliqueront comment l'Europe entend répondre aux attentes des entrepreneurs.

Le Parlement Européen des Entreprises est le plus important événement européen mettant l'hémicycle du PARLEMENT EUROPEEN à la disposition des entrepreneurs.

Pourquoi cet événement ?

Le concept du Parlement Européen des Entreprises trouve son origine dans la constatation d'un décalage démocratique entre les institutions européennes et les plus importants acteurs de la croissance économique qui sont les entrepreneurs :

- D'une part, les législateurs européens ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts des entrepreneurs.
- D'autre part, le rôle et le fonctionnement de l'Union européenne sont insuffisamment connus par le monde des affaires.

L'ambition de cet événement est d'aider les institutions européennes à mieux comprendre les besoins, les préoccupations (et les défis) auxquels les entreprises sont quotidiennement confrontées et construire, in fine, une Europe plus propice au développement des affaires.

Attribution des sièges

Le PEE se compose d'un nombre d'entrepreneurs égal au nombre de députés européens, selon la même répartition par pays.

- La France dispose de 74 sièges
- 31 sièges sont réservés pour la presse, dans la « PRESS GALLERY » au 4ème étage



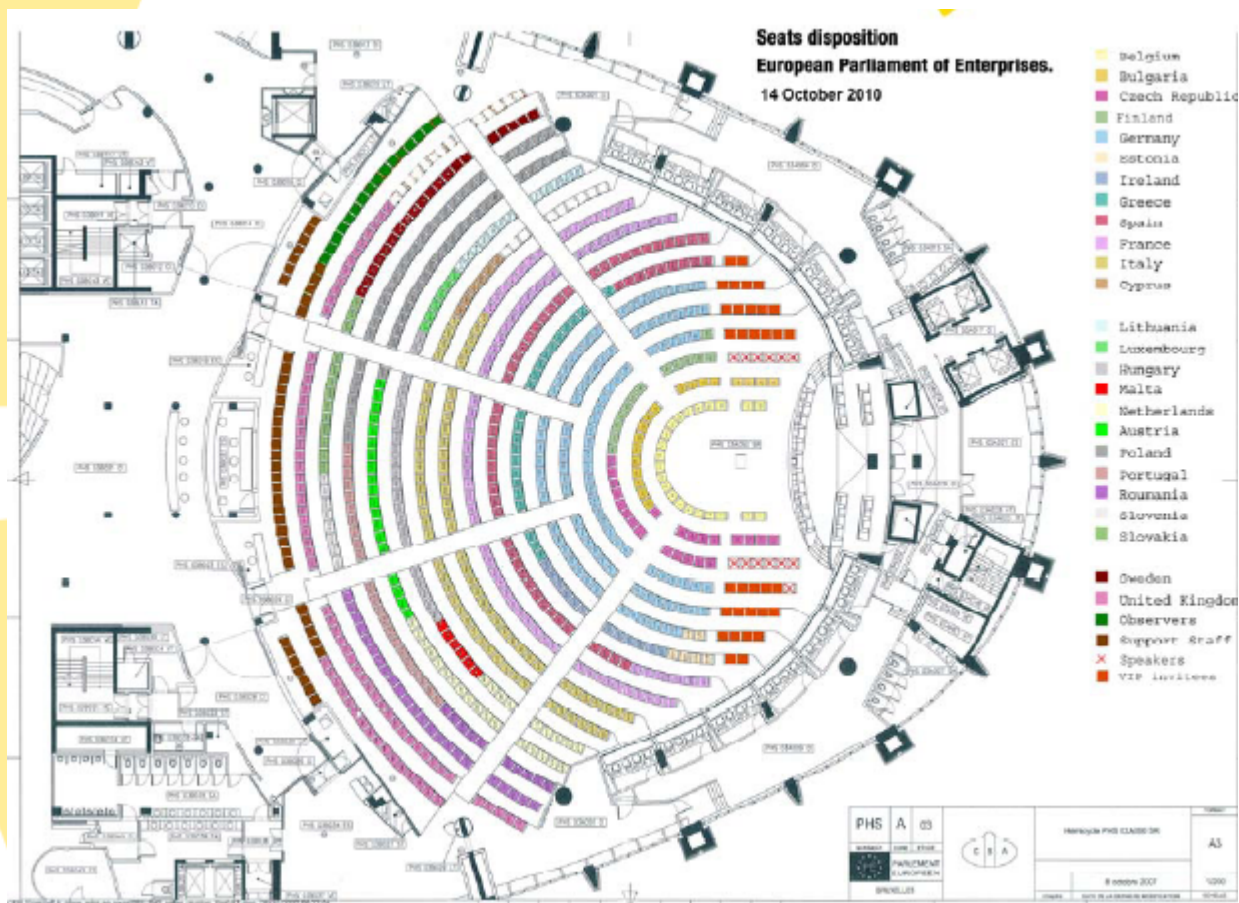
Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

Disposition des sièges dans l'hémicycle du Parlement européen

31 sièges sont réservés à la presse, dans la « Press Gallery » 4ème étage

Les autres sièges de la « Gallery » sont occupés par les accompagnants (Chambres de commerce et autres invités)





Déroulement des débats et des sessions

L'idée est de donner à entendre les besoins de nos entreprises aux hauts représentants des institutions (Commissaires pour la Commission européenne et Présidents de Commission pour le Parlement européen), de témoigner de la vivacité de notre démocratie d'élus chefs d'entreprise au cœur du Parlement européen, devant un panel d'ambassadeurs et représentants des Etats également conviés, ainsi que devant les médias de nombreux pays.

Les représentants des institutions sont invités à répondre sur chacun des sujets mis au débat au cours de leur allocution. Les interventions suivent une série de questions posées par les élus chefs d'entreprise des 27 délégations de l'UE (48 questions d'une minute chacune, réparties entre trois sessions).

La délégation française au Parlement Européen des Entreprises dispose de 3 interventions prévues au programme, soit une question par session.

Tout membre élu / chef d'entreprise issu d'une délégation des 27 peut demander à prendre la parole en levant la main.

Le président de séance répartira les demandes ; les accompagnants (permanents, équipe d'appui) ne peuvent intervenir.

Les règles à respecter quand la parole vous est donnée:

- Se lever
- Brancher le micro
- Se présenter (Nom / fonction dans l'entreprise / entreprise ou secteur / pays)
- Parler maximum une minute (un chronomètre au mur décompte la minute ; un flash se déclenche quand la minute est écoulée)
- S'exprimer dans un langage correct
- Débrancher le micro

Le Parlement Européen des Entreprises (PEE) se compose de 3 sessions de 60 minutes

- Session 1 : Environnement des entreprises
- Session 2 : Ressources
- Session 3 : Marchés

Chaque session se décompose ainsi :

- Ouverture de la session par la projection d'une vidéo illustrant le sujet à débattre
- 40 minutes de débat et échanges avec les chefs d'entreprises (questions des élus chefs d'entreprise - 15 questions prédéfinies + 15 questions libres)
- 7mn30 : réponse du Commissaire européen
- 7mn30 : réponse du Membre du Parlement européen
- 5 minutes : recommandations aux chefs d'entreprises pour le vote électronique, vote des entrepreneurs sur des questions d'actualité européenne
- Les résultats du vote apparaissent en direct à l'écran

Langues de travail :

Les débats se tiennent en anglais, une interprétation simultanée se fera en français, allemand, grec, italien et espagnol



Points de rendez-vous de la journée

8h45	HALL D'ARRIVEE Thalys Gare de Bruxelles Midi	<p>Pour les personnes arrivant de Paris par le Thalys n° 9311 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil par la Direction des Affaires européennes de l'ACFCI à l'arrivée en gare du Midi . • Transfert par navette au CESE • Passage de la sécurité
8h30	Salle JDE 63 (6ème étage)	Café d'accueil Comité Economique et Social Européen (CESE) 99 Rue Belliard
12h15		Photo de groupe
12h20	Foyer 6 (6ème étage)	Déjeuner-buffet
13h30		Transfert vers le Parlement européen
14h00	Hémicycle	<p>Parlement européen Entrée « Mail », bâtiment « Altiero SPINELLI » (Côté Place du Luxembourg)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage de la sécurité
18h30	Restaurant des Députés	Parlement européen Cocktail des délégations
20h40	Place du Luxembourg Côté parlement européen	<p>Pour les personnes rentrant à Paris par le Thalys n° 9362</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfert gare du Midi en bus
21h00	Parlement européen	Clôture de l'événement



Programme ACFCI de la matinée pour la délégation française

8h30	<p>Accueil au COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN 99 rue Belliard Passage de la sécurité (pièce d'identité obligatoire) Café d'accueil au CESE devant la salle JDE 63 (6^{ème} étage) Café disponible devant la salle durant toute la matinée</p>
9h40 à 9h50	<p>Allocution d'ouverture Jean-François BERNARDIN, Président de l'ACFCI</p>
9h50 à 10h30	<p>La position française : vision, articulation au plan européen, dossiers phares pour les entreprises Jean-Paul THULLIER, Ministre Conseiller pour les affaires économiques Représentation Permanente de la France auprès de l'UE</p>
	Echanges avec la salle
10h30 à 11h10	<p>Les propositions de la Commission Européenne en faveur de la compétitivité et de l'innovation et en matière de politique industrielle et commerciale Laurence de RICHEMONT, Conseiller, Cabinet du Président BARROSO</p>
	Echanges avec la salle
11h10 à 12h10	<p>Les dossiers « ENTREPRISE » portés par nos Députés européens Bilan, ambitions, perspectives d'un Parlement européen investi de nouveaux pouvoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pervenche BERES, Présidente de la Commission Emploi et Affaires Sociales, Rapporteur de la Commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale • Nathalie GRIESBECK, Membre du Parlement européen (commission des libertés, délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE)
	Echanges avec la salle
12h15 à 12h20	Photo de groupe dans la salle
12h20 à 13h30	Déjeuner buffet
13h30 à 13h50	<p>Transfert vers le Parlement européen Passage de la sécurité (pièce d'identité obligatoire)</p>



Programme de l'après-midi

13h30 - 14h00	Conférence de presse (salle « Ana Politkovskaya » / PHS 0A50) avec : <ul style="list-style-type: none"> • Alessandro BARBERIS, Président d'EUROCHAMBRES • Malcolm HARBOUR, Membre du Parlement européen • Représentant de la Commission européenne 	
13h50 - 14h00	Photo de groupe à l'entrée du Parlement	
14h00 - 14h15	PARLEMENT EUROPEEN - entrée « Mail » du bâtiment Altiero SPINELLI, côté place du Luxembourg Passage de la sécurité (pièce d'identité obligatoire) Accueil EUROCHAMBRES Enregistrement de la délégation française	
14h15	Installation dans l'hémicycle (sièges réservés attribués par pays)	
14h30	OUVERTURE DES DEBATS <i>(débat en anglais, traduction simultanée en français)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Jerzy BUZEK, Président du Parlement européen • Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil européen • Alessandro BARBERIS, Président d'EUROCHAMBRES
	Modérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Peter WOODWARD
15H00	Session 1 « ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES » Thématiques : GOUVERNANCE ECONOMIQUE / POLITIQUE PME	Présentation vidéo du sujet Débat entre les Entrepreneurs et les Représentants des Institutions <ul style="list-style-type: none"> • Antonio TAJANI, Vice Président de la Commission européenne chargé de l'industrie et l'entrepreneuriat • Pervenche BERES, Membre du Parlement européen Questions portées au débat : <ul style="list-style-type: none"> • Quel est l'impact de la crise sur les entreprises ? Quel est le regard porté par les entreprises sur les réponses proposées au plan européen • Quel rôle l'UE peut-elle jouer pour améliorer l'environnement des affaires ? Questions mises au vote : <ol style="list-style-type: none"> 1. Seriez-vous favorable, dans le contexte économique actuel, à un renforcement du rôle de l'UE en matière de gouvernance économique ? 2. La politique européenne est-elle élaborée en prenant bien en compte les intérêts des PME ? 3. L'UE doit-elle veiller à l'élimination des obstacles à l'interopérabilité des systèmes nationaux de signature électronique à travers l'Europe ? 4. Etes-vous favorable à l'introduction d'un mécanisme de recours collectif européen ? 5. L'UE doit-elle procéder à une harmonisation complète du droit des consommateurs ?



<p>16H00</p>	<p>Session 2 « RESSOURCES »</p> <p>Thématiques : RESSOURCES DES ENTREPRISES ET POLITIQUE INDUSTRIELLE</p>	<p>Présentation vidéo du sujet</p> <p>Débat entre les Entrepreneurs et les Représentants des Institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Herbert REUL, Membre du Parlement européen, Président du Comité Industrie, Recherche et Energie <p>Questions portées au débat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière de ressources, les véritables contraintes pour les entreprises sont-elles humaines, financières ou énergétiques ? • Y a-t-il encore une place pour l'industrie en Europe ? <p>Questions mises au vote :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les règles concernant les délais de paiement doivent-elles être plus strictes pour les autorités publiques que pour les entreprises ? 2. Est-il plus difficile actuellement de recruter du personnel aux compétences adéquates qu'il y a cinq ans ? 3. Le manque de flexibilité du droit social est-il une cause importante de chômage dans l'UE ? 4. La fixation par l'UE de normes environnementales pour les produits et les productions augmente-t-elle la compétitivité européenne ? 5. Dans votre entreprise, les contraintes financières sont-elles le principal obstacle à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique ?
--------------	---	---



17h00	<p>Session 3 « MARCHES »</p> <p>Thématiques : MARCHE INTERIEUR ET INTERNATIONAL</p>	<p>Présentation vidéo du sujet</p> <p>Débat entre les Entrepreneurs et les Représentants des Institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Karel DE GUCHT, Commissaire européen chargé du Commerce • Malcolm HARBOUR, membre du Parlement européen, Président du Comité Marché intérieur et Protection du consommateur <p>Questions portées au débat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux obstacles sur le marché intérieur ? • Quels sont les principaux obstacles au commerce avec les pays tiers ? <p>Questions mises au vote :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etes-vous favorable à l'établissement d'un statut facultatif de société privée européenne ? 2. Le marquage d'origine obligatoire pour les biens importés de pays tiers vers l'UE est-il une bonne idée ? 3. Dans le marché mondialisé actuel, l'UE doit-elle renforcer sa diplomatie économique afin de soutenir l'internationalisation des entreprises et plus particulièrement des PME ? 4. L'existence d'accords de libre échange entre l'UE et un pays influence-t-elle la décision de votre entreprise de travailler sur ce marché ? 5. L'UE doit-elle faire davantage d'efforts sur la promotion des standards techniques européens pour ouvrir de nouveaux marchés dans les pays tiers ?
18h00	Session de clôture	Alessandro BARBERIS, Président d'EUROCHAMBRES Yves LETERME, premier Ministre belge
18h30	COCKTAIL DES DELEGATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des Institutions européennes • 751 élus Membres du Parlement Européen des Entreprises • Représentants des réseaux CCI issus des délégations non UE membres d'EUROCHAMBRES
20h40		<i>Départ navette du Parlement pour Thalys n° 9362 Départ Bruxelles : 21h15 - Arrivée Paris : 22h35</i>
21H00		Clôture de l'événement



SESSION 1

Environnement des entreprises (“Conditions”)

Gouvernance économique, politique PME

Afin d'atteindre une croissance durable, les décideurs politiques européens doivent créer les conditions qui permettront aux entreprises de prospérer. La récession économique a servi à souligner l'importance de créer un environnement favorable aux entreprises, ce qui veut dire réduire les charges administratives et réglementaires, attirer les investissements, en encourageant la prise de risques calculés, en stimulant l'innovation et en fournissant un cadre transparent, stable et équilibré, et des infrastructures efficaces.

Afin d'aider les entreprises et de soutenir l'économie, les décideurs politiques ont pris un certain nombre de mesures. L'UE a lancé un plan européen de relance économique fin 2008 et des plans nationaux de relance économique ont suivi. Ces initiatives ont été axées sur des mesures à court terme pour atténuer l'impact de l'effondrement du marché financier sur l'ensemble de l'économie.

En outre, en Décembre 2008, les 27 chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé l'initiative européenne phare en faveur des PME, le Small Business Act, avec trois priorités à court terme pour l'action: l'accès au financement, l'environnement réglementaire et l'accès aux marchés.

Aujourd'hui, un certain nombre de questions urgentes se posent. Dans le cas d'une récession à double creux, comment maintenir le déploiement continu de mesures de relance au vu de la situation périlleuse des finances publiques en Europe? En outre, l'UE met-elle véritablement en place les mesures qui garantiront aux entreprises européennes les bonnes conditions de survie, de prospérité et de compétitivité à long terme et dans un monde globalisé ?

La Commission européenne a lancé « Europe 2020 » au mois de mars de cette année, le plan de l'UE pour la croissance et l'emploi qui succède à la Stratégie de Lisbonne 2000-2010. La nouvelle stratégie met l'accent sur le retour rapide à la croissance et identifie des objectifs spécifiques pour y parvenir. Ses chances de succès, le niveau ainsi que le degré de durabilité de la reprise économique et de la croissance européennes dépendent largement des gouvernements nationaux. La Commission européenne doit maintenant s'assurer que l'ensemble des 27 États membres de l'UE partagent cette vision et s'engagent à la réaliser.



Le plan de relance et de sortie de crise européen :

SOUTENIR L'ECONOMIE REELLE ET RENFORCER LA CONFIANCE

1. Lancer une vaste initiative européenne en faveur de l'emploi

Renforcer rapidement, dans le cadre des stratégies de flexicurité, les plans d'activation, en particulier pour les personnes peu qualifiées.

Réorienter les programmes pour concentrer le soutien sur les plus vulnérables.

Améliorer le suivi de l'adéquation entre les compétences et les offres d'emploi existantes ou prévues, ainsi que le développement et du renforcement de ces compétences.

La Commission proposera également de revoir les règles du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans les secteurs stratégiques.

2. Créer une demande de main-d'œuvre

Les Etats membres devraient songer à réduire les charges sociales patronales sur les plus bas revenus afin d'améliorer l'aptitude au travail des travailleurs peu qualifiés.

Proposition de directive visant à rendre permanents les taux de TVA réduits sur les services à forte intensité de main-d'œuvre.

3. Améliorer l'accès au financement pour les entreprises

La BEI a dégagé une enveloppe globale de 30 milliards d'euros destinée aux prêts aux PME.

La BEI augmentera d'un milliard d'euros par an ses prêts aux entreprises moyennes.

La Commission mettra en place des mesures de simplification, notamment pour accélérer le processus décisionnel en matière d'aides d'Etat.

La Commission autorisera temporairement les Etats membres à faciliter l'accès au financement pour les entreprises grâce à des garanties subventionnées et des subventions sous forme de prêts en vue d'investissements dans des produits allant au-delà des normes environnementales de l'UE.

4. Réduire les charges administratives et promouvoir l'esprit d'entreprise

Veiller à ce qu'une entreprise puisse être créée n'importe où dans l'UE en trois jours et sans frais et que les formalités pour le recrutement du premier salarié puissent s'effectuer via une interface unique.

Dispenser les micro-entreprises de l'obligation d'établir des comptes annuels, et limiter les exigences de capital de l'entreprise privée européenne à un euro.

Accélérer l'adoption de la proposition concernant le statut de la société privée européenne.

5. Renforcer les investissements pour moderniser les infrastructures européennes.

La Commission propose de dégager une enveloppe supplémentaire de 5 milliards d'euros pour des projets transeuropéens d'interconnexions énergétiques et d'infrastructures à large bande.

Appel à propositions de 500 millions d'euros pour des projets transeuropéens de transport.

La BEI augmentera jusqu'à 6 milliards d'euros le financement des investissements concernant le changement climatique, la sécurité énergétique et les infrastructures.

6. Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Veiller à ce que les bâtiments publics et les logements privés et sociaux soient conformes aux normes européennes les plus élevées en matière d'efficacité énergétique.

Les Etats membres devraient reprogrammer les Fonds Structurels vers l'efficacité énergétique, notamment lorsqu'ils financent des logements sociaux.



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

7. Encourager l'adoption rapide de « produits verts ».

La Commission proposera des taux de TVA réduits sur les produits et les services verts, visant en particulier à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les Etats membres devraient mettre rapidement en œuvre des exigences sur les performances environnementales des alimentations électriques externes

La Commission élaborera des mesures pour d'autres produits présentant un potentiel élevé en matière d'économies d'énergie : téléviseurs, éclairage, réfrigérateur, congélateurs, etc....

8. Accroître les investissements en matière de R&D, d'innovation et d'éducation.

Par exemple en accordant des incitations fiscales, des primes et/ou des subventions.

9. Développer des technologies propres dans les domaines de l'automobile et la construction.

Une initiative européenne en faveur des voitures vertes.

Une initiative européenne en faveur de bâtiments économes en énergie.

Une initiative concernant les usines du futur.

10. L'internet à haut débit pour tous.

La Commission et les Etats membres doivent s'employer à élaborer une stratégie d'accès au haut débit pour accélérer la mise à niveau et l'extension des réseaux.



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

SESSION 2

Ressources

L'accès des entreprises aux ressources financières, humaines et naturelles est crucial pour leur activité et leur compétitivité. Ce besoin évident est de plus en plus difficile à satisfaire en période d'austérité financière marquée, de changements démographiques dramatiques et de défis climatiques sans précédent. Ces questions de ressources constituent ainsi l'une des principales préoccupations des décideurs européens.

Pendant la récession, de nombreuses entreprises, notamment les PME, ont rencontré des difficultés pour accéder au crédit bancaire, plus difficile et plus coûteux à obtenir. Les délais de paiement, dont ceux des administrations publiques, se sont allongés considérablement, ce qui réduit plus encore les liquidités et met en danger le cash flow de l'entreprise.

Au même moment le taux de natalité décroît en Europe et les employeurs soulignent de plus en plus un «déficit de compétences», la disparité entre compétences offertes et requises. Ceux qui quittent le système éducatif le font souvent sans avoir acquis les compétences attendues sur le marché de l'emploi. Le besoin d'assurer l'évolution des compétences tout au long de la vie active est devenu plus essentiel encore du fait de l'évolution accélérée des marchés, des économies et des technologies. Globalement et malgré les succès français en la matière, les Européens en 2009 continuaient de se montrer moins enclins à s'engager sur la voie de l'auto-entreprise que leurs concurrents avec 45% d'entre eux prêts à devenir auto-entrepreneurs contre 55% d'Américains et 71% de Chinois.

Les ressources naturelles se raréfient, la demande de matières premières est en augmentation et les prix en hausse. Les entreprises européennes sont confrontées à leur tour à des fluctuations imprévisibles qui augmentent le stress financier. Les efforts visant à atténuer ces problèmes en développant des sources d'énergie renouvelables et en améliorant l'efficacité énergétique se sont certes déployés de manière accélérée mais ils restent trop souvent hors de portée pour les entreprises individuelles, surtout les plus petites.

Chacun de ces phénomènes a des conséquences pour l'ensemble du secteur privé européen mais les secteurs industriels et manufacturiers sont bien sûr particulièrement tributaires de la sécurité des approvisionnements. Malgré la montée des services, l'ensemble du secteur de la production représente encore plus du tiers du PIB européen. Et si l'on prend en compte les services fournis à l'industrie (transport, communications, services financiers, immobilier, etc.), il faut parler de près de la moitié du PIB. Les besoins en ressources des secteurs de la production et de l'industrie nécessitent donc d'être traités avec une attention toute particulière.

Le défi de l'accès aux ressources financières, humaines et naturelles est énorme. Tant au plan national que communautaire, les décideurs doivent s'y consacrer rapidement pour apporter des réponses efficaces et cohérentes.



Les politiques européennes en faveur des PME

Les PME représentent plus de 99% des entreprises européennes (23 millions de PME), et elles génèrent à elles seules deux tiers de l'emploi privé ; Elles sont le moteur de la croissance économique européenne.

Pour harmoniser les approches en Europe, la Commission européenne a établi une définition européenne des PME : http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/files/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

Ce sont les entreprises répondant aux critères de cette définition qui bénéficient des politiques décrites ci-après.

Le Small Business Act Européen : un cadre global

Les politiques en faveur des PME ont pour objectifs de favoriser l'entrepreneuriat, d'ancrer de façon irréversible le principe « penser PME d'abord », tant dans le processus législatif que dans le comportement des administrations, et de promouvoir la croissance des PME.

L'action européenne se situe à différents niveaux ; il s'agit d'améliorer l'environnement dans lequel évoluent les PME, et de leur apporter information et soutien.

Le Small Business Act (SBA) européen, adopté en décembre 2008, établit pour la première fois un cadre global des actions européennes. Le SBA regroupe :

- un ensemble de dix principes destinés à guider la conception et la mise en œuvre des politiques au niveau communautaire et national ;
- cinq propositions législatives sur la TVA, les retards de paiement, les aides d'Etat, et le statut de Société Privée Européenne ;
- un plan d'action en trois priorités : améliorer l'accès au financement, un environnement réglementaire répondant aux besoins des PME, et améliorer l'accès aux marchés.

http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/small-business-act/index_en.htm

Améliorer l'environnement des PME

Les PME sont les premières victimes de l'excès de réglementations, en particulier lorsque ces réglementations sont générales et ne sont pas adaptées à leurs spécificités. C'est pourquoi, dès 2007, la Commission européenne s'est engagée à alléger l'environnement réglementaire et administratif des entreprises au sein de l'initiative « mieux légiférer ». Il s'agit d'une part de simplifier les relations entre les PME et les administrations (diminution des obligations d'informations, délais de réponse raccourcis, principe « une fois pour toutes » pour les envois de renseignement à l'administration...), et d'autre part d'adapter la législation aux PME, en incluant test PME spécifique dans les études d'impact préalables aux propositions législatives.

L'initiative « mieux légiférer » :

http://ec.europa.eu/entreprise/regulation/better_regulation/index_fr.htm



Les programmes européens de soutien pour les PME

L'assistance apportée aux PME européennes peut prendre différentes formes : subventions, prêts, et dans certains cas, des garanties ; l'assistance peut être obtenue soit directement, soit auprès d'intermédiaires au niveau national. Les mécanismes d'assistance peuvent être classés en quatre catégories :

Les programmes de financement thématiques

Ces programmes de financement sont liés à la poursuite d'objectifs spécifiques dans certains domaines thématiques (environnement, recherche, éducation). En général, les PME ou des organisations de PME peuvent soumettre directement leur projet (transnational dans la très grande majorité des programmes) auprès des services de la Commission européenne. L'assistance de l'Union européenne prend la forme d'une subvention couvrant une partie des coûts d'un projet (règle de cofinancement).

Les Fonds structurels

Les Fonds structurels (Fonds Européen de Développement Régional - FEDER - et Fonds Social Européen - FSE) sont les plus importants instruments de financement communautaires dont bénéficient les PME, qui peuvent obtenir une contribution financière directe. Les Fonds structurels sont gérés au niveau national et régional.

Les instruments financiers

Les instruments financiers ne sont, pour la plupart, accessibles qu'indirectement, par des intermédiaires financiers nationaux. Beaucoup d'instruments sont gérés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ou la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le soutien à l'internationalisation

Ces programmes prennent la forme d'une assistance à des organisations intermédiaires et ou aux autorités publiques, afin de renforcer les services d'appui à l'internationalisation des PME.

Pour télécharger le guide des programmes européens pour les PME :

http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?lang=fr&item_id=3537

Quel soutien de proximité pour les PME ? Le Réseau Entreprise Europe

C'est le plus vaste réseau européen de soutien aux entreprises en Europe (550 organisations et 4000 intervenants expérimentés). Il a succédé en 2008 aux réseaux des Euro Info Centres et des Centres Relais Innovation. En France, les ¾ des membres de ce réseau sont des CCI.

Ce réseau apporte offrant des services intégrés aux PME : expertise sur les politiques, programmes et législations de l'UE, recherche de partenaires économiques et commerciaux, rencontres de partenariats technologiques, soutien à la participation aux programmes européens...

Pour connaître les partenaires du Réseau Entreprise Europe :

http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index_fr.htm



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

SESSION 3

Les marchés

Pour de nombreuses entreprises européennes, l'Union européenne est synonyme de grand marché.

Les quatre libertés fondamentales consacrées par les Traités (libre circulation des biens et des services, des personnes et des capitaux) devraient permettre aux entreprises et aux citoyens européens de bénéficier directement des avantages de l'Union européenne qui cherche aussi ces dernières années à établir une cinquième liberté, la libre circulation de la connaissance.

Le Marché Unique a apporté des avantages conséquents à l'économie européenne depuis 1992 avec une augmentation estimée à 2,2% du PIB de l'UE et la création de 2 750 000 emplois supplémentaires. Toutefois, le rythme de réalisation du projet s'est considérablement ralenti ces dernières années: un nouveau départ est nécessaire, ce qui requiert de nouvelles impulsions de la part de tous les acteurs, politiques, institutionnels et économiques. Un véritable marché unique intégré en Europe ne sera pas réalité tant que subsistent des obstacles dans de nombreux secteurs, notamment celui des biens et des services, qui limitent les opportunités d'affaires, en particulier pour les PME.

La relance du marché intérieur

Après la publication du rapport de l'ancien commissaire européen Mario Monti sur «Une nouvelle stratégie pour le marché intérieur» et conformément aux objectifs fixés par la stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020, la Commission européenne s'apprête à présenter son plan d'action en vue de renforcer le marché intérieur.

Selon un pré-projet de texte, cette nouvelle stratégie pour le marché unique se déclinerait en 51 actions prioritaires visant les entreprises et les citoyens qui seraient mises en œuvre d'ici à fin 2012.

En ce qui concerne les entreprises, le plan d'action de la Commission devrait faire de nouvelles propositions et renforcer des initiatives existantes :

- améliorer l'environnement des entreprises et le cadre réglementaire : simplification administrative, révision des directives comptables, brevet de l'Union européenne, modernisation du système de la marque communautaire, meilleure coordination des politiques fiscales nationales, nouvelle stratégie TVA, interconnexion des registres du commerce, identification et authentification en ligne, révision du Small Business Act;
- promouvoir un marché unique pour les biens et services ouverts aux entreprises : surveillance des marchés à l'échelle européenne, plan d'action contre la contrefaçon et le piratage, réforme législative de la normalisation, initiative sur les entreprises « à caractère social », communication sur l'empreinte écologique des produits;
- promouvoir un marché unique contribuant au financement de la croissance : initiative sur les concessions, mise en place d'un espace européen du capital risque, évaluation de l'opportunité de créer un réseau de places boursières régionales, propositions législatives en matière de marchés publics destinées à faciliter une utilisation la plus efficace des fonds publics ;
- infrastructures et réseaux comme soutien au marché unique : adoption d'un Livre blanc sur la politique des transports, paquet sur les infrastructures énergétiques, lancement d'une stratégie sur le financement des infrastructures, l'adoption des règles sur l'accès aux réseaux énergétiques européens ;
- un marché unique au service de la compétitivité de l'UE dans un contexte mondial: poursuite des négociations menées dans le cadre des accords commerciaux internationaux en mettant l'accent sur l'accès au marché et les questions réglementaires, notamment concernant les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle et les subventions ; et développement de la coopération réglementaire avec les principaux partenaires commerciaux afin de promouvoir la convergence réglementaire et l'adoption plus importante de standards internationaux.



En ce qui concerne les propositions visant les citoyens, un certain nombre de dossiers sont d'intérêt pour les entreprises, et en particulier les modes alternatifs de règlement des différends, les recours collectifs, l'adoption d'un cadre commun de référence pour le droit des contrats.

La Direction des Affaires Européennes de l'ACFCI suit de près ces dossiers qui touchent directement les entreprises et sont susceptibles d'avoir une incidence directe sur leur activité ; l'ACFCI relaie auprès des institutions européennes les besoins et attentes des entreprises françaises ; le message est conforté par l'action commune des réseaux consulaires au sein d'Eurochambres et par ce biais, le cas échéant, avec Business Europe.

A l'international

La compétitivité européenne dépend de plus en plus de capacités à opérer dans un monde globalisé.

L'Union européenne compte en son sein des économies parmi les plus ouvertes au monde mais ne représente que 7% environ de la population mondiale pour plus de 20% des échanges commerciaux et près de la moitié des investissements directs étrangers. Cette ouverture a été un important catalyseur de croissance au cours des dernières décennies.

Le défi pour les entreprises européennes est de saisir les opportunités offertes par la mondialisation tout en minimisant les risques de pratiques commerciales déloyales ou de pur protectionnisme.

Comme dans de nombreux domaines, le commerce international est plus difficile pour les petites entreprises, ainsi que l'illustre un rapport récent de la Commission européenne sur l'internationalisation des PME : si 25% des PME de l'UE à 27 ont exporté à un moment donné au cours des 3 dernières années, seulement 13% d'entre elles sont actives au-delà des frontières de l'Union.



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

Les institutions présentes

Commission européenne

Parlement européen

Représentation permanente de la France
auprès de l'UE

ACFCI

Direction des affaires européennes



La Commission européenne

La Commission est l'institution politiquement indépendante des gouvernements nationaux. Sa mission consiste à représenter et défendre les intérêts de l'Union européenne dans son ensemble. Elle élabore les propositions de nouvelles lois européennes, qu'elle soumet au Parlement européen et au Conseil.

La Commission est également le bras exécutif de l'Union. En d'autres termes, elle est responsable de l'exécution des décisions du Parlement et du Conseil. Elle est chargée de la gestion quotidienne de l'Union européenne: elle applique les politiques, administre les programmes et exécute le budget de l'UE.

À l'instar du PE et du Conseil, la Commission européenne a été créée dans les années 50 par les traités fondateurs.

Qu'est-ce que la Commission ?

Le terme «Commission» a deux acceptions. D'une part, il désigne le collège d'hommes et de femmes — un (e) par État membre de l'Union — désignés pour gérer l'institution et arrêter les décisions. D'autre part, il fait référence à l'institution elle-même et à son personnel.

De manière informelle, les membres du collège de la Commission sont appelés commissaires. Ils ont généralement occupé une position politique importante dans leur pays d'origine, beaucoup y ont été ministres mais, en tant que membres de la Commission, ils sont tenus d'agir dans l'intérêt de l'Union dans son ensemble et ne peuvent pas recevoir d'instructions de leur gouvernement national.

Une nouvelle Commission est désignée tous les cinq ans dans les six mois qui suivent les élections du Parlement européen, selon la procédure suivante:

- les gouvernements des États membres s'accordent sur la personne à désigner à la présidence de la Commission;
- le Parlement approuve le président désigné de la Commission;
- le président désigné de la Commission choisit les autres membres de sa Commission, de concert avec les gouvernements des États membres;
- le Parlement nouvellement élu s'entretient ensuite avec chaque candidat et donne un avis sur le collège dans son ensemble. En cas d'approbation, la nouvelle Commission peut entrer officiellement en fonction.

Où la Commission est-elle basée?

Le siège de la Commission se trouve à Bruxelles, mais elle a aussi des bureaux et des salles de réunion à Luxembourg, des représentations dans tous les pays de l'Union européenne et des délégations dans de nombreuses capitales de pays tiers.

Que fait la Commission?

La Commission européenne remplit quatre fonctions essentielles:

1. elle soumet des propositions de législation au Parlement et au Conseil;
2. elle gère et exécute les politiques et le budget de l'Union européenne;
3. elle applique le droit de l'Union européenne (de concert avec la Cour de justice);
4. elle représente l'Union européenne sur la scène internationale, par exemple en négociant des accords entre l'Union européenne et d'autres pays.



La commission BARROSO II

Les grandes lignes du programme de José Manuel Barroso, pour les cinq années à venir, sont :

- sortir de la crise de manière positive
- être un leader en matière de changement climatique et d'efficacité énergétique
- renforcer les nouvelles sources de croissance et de cohésion sociale
- rénover notre économie sociale de marché

Pour son second mandat, le Président de la Commission veut placer le retour de la **croissance économique** au cœur de son action. La nouvelle stratégie de l'UE, qui remplace la stratégie de Lisbonne très critiquée, s'intitule **UE 2020**.

La stratégie Europe 2020 a cinq objectifs:

1. **emploi** : porter de 69% à 75% le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans, en augmentant notamment la participation des femmes
2. **recherche et développement** : accentuer la recherche et le développement, afin que les investissements publics et privés atteignent, cumulés, 3% du PIB
3. **climat et énergie** : atteindre les objectifs dits « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie : « réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990; faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie; et s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique »
4. **éducation** : améliorer le niveau d'éducation avec au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur ou titulaires d'un "niveau d'études équivalent" parmi les personnes âgées de 30 à 34 ans et lutter contre le décrochage scolaire en ramenant son taux à moins de 10 %
5. **lutte contre la pauvreté et l'exclusion** : réduire de 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/index_fr.htm



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010

ACTUALITE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Les propositions du Président Barroso

[Extraits de la lettre du 7 septembre 2010 du Président Barroso aux Membres du Parlement européen]

Europe 2020 - une stratégie de croissance pour l'UE

Les propositions de la Commission relatives à une nouvelle stratégie de croissance pour l'UE forment désormais le dispositif central pour l'avenir. L'hypothèse à la base de la stratégie «Europe 2020» est que le redressement et l'avenir de l'Europe dépendent de la poursuite d'une croissance intelligente, durable et inclusive, assortie d'objectifs quantifiés et d'actions concrètes au niveau de l'UE comme des États membres. Cette stratégie a reçu un accueil largement favorable et l'aval du Conseil européen au mois de juin. Le travail consiste maintenant à mettre en œuvre cette stratégie, en commençant notamment par les éléments susceptibles de doper la croissance. La Commission a d'ores et déjà lancé l'une de ses initiatives phares, consacrée à la stratégie numérique, et elle en présentera d'autres d'ici la fin de l'année sur les thèmes de l'«Union de l'innovation», de la politique industrielle, de la «jeunesse en mouvement», des nouvelles compétences et des nouveaux emplois ainsi que d'une «plateforme européenne contre la pauvreté». Nous avancerons aussi dans des domaines clés de l'initiative intitulée «Une Europe économe en ressources», en particulier concernant l'énergie et les transports, conformément à notre stratégie globale en matière de changement climatique. À l'évidence, la mise en œuvre de la première année de la stratégie 2020, avec la présentation de l'analyse annuelle de la croissance début 2011 et le lancement du nouveau semestre européen de coordination des politiques, marquera un jalon important l'année prochaine.



Gouvernance économique et réglementation des services financiers

La Commission a formulé des idées qui ont cadré le débat sur le renforcement de la gouvernance économique dans l'UE et dans la zone euro. Pierre angulaire de cette réflexion: une surveillance renforcée des politiques budgétaires, des mesures macroéconomiques et des réformes structurelles. Celle-ci devrait s'appuyer sur des mécanismes rigoureux de mise en œuvre, afin d'empêcher ou de corriger les excès risquant de compromettre la croissance et notre stabilité financière commune.

La Commission a agi sans tarder pour apporter les ajustements nécessaires au «code de conduite» du pacte de stabilité et de croissance et elle continuera à prendre les mesures relevant de sa compétence directe. Nous présenterons des propositions législatives dès la fin de septembre. Ces propositions seront autant de candidates naturelles à un accord de programmation interinstitutionnel prévoyant l'examen et l'adoption des textes selon une procédure accélérée.

Le Parlement européen s'implique très activement dans la décision conjointe sur le nouveau cadre réglementaire applicable au secteur des services financiers de l'UE. Comme nous l'avons expliqué en juin, la Commission complétera son programme de réforme financière par de nouvelles propositions portant notamment sur une gamme d'outils de gestion de crise devant servir à la prévention et à la résolution des défaillances bancaires, à l'amélioration de la transparence des marchés, aux sanctions des abus de marché, à un nouveau renforcement des règles relatives aux fonds propres des banques ainsi qu'au lancement d'initiatives visant à améliorer le gouvernement d'entreprise dans le secteur financier. Dans les jours qui viennent, nous soumettrons des propositions législatives visant à assurer la transparence et la sécurité sur les marchés des produits dérivés et à résoudre la question des ventes à découvert non sécurisées, y compris les contrats d'échange sur défaut. La plupart de ces propositions seront adoptées par la Commission cet automne, et le reste suivra au début de l'année prochaine, ce qui nous permettra aussi de tenir nos engagements internationaux pris au sein du G 20. Nous nous efforçons de travailler en étroite collaboration avec le Parlement afin d'accélérer les décisions sur ces propositions.

Le programme de travail pour 2011 comprendra notamment:

- *les travaux en cours pour achever et conclure un nouveau cadre relatif à la gouvernance économique, y compris les propositions législatives correspondantes;*
- *les mesures finales destinées à parfaire la réforme du système financier européen: révision de la directive MIF, règles OPCVM relatives aux dépositaires et à la rémunération, législation sur les produits d'investissement de détail, nouvelles modifications de la réglementation applicable aux agences de notation, législation sur la gestion des crises et les fonds de résolution des défaillances bancaires, législation sur le gouvernement d'entreprise. En outre, la Commission assurera le suivi des conclusions qui doivent être arrêtées cet automne sur des questions telles que la taxation du secteur financier.*



Libérer le potentiel du marché unique

Le marché unique est l'une des réalisations majeures de l'intégration européenne et notre meilleur atout pour stimuler la compétitivité et créer des emplois. La Commission présentera, en s'inspirant du rapport exhaustif établi à ma demande par M. Mario Monti, un «Single Market Act» ambitieux (loi sur le marché unique) contenant une liste de propositions législatives prioritaires et d'autres propositions, qui seront déposées en 2011 et viseront toutes à bénéficier directement aux entreprises et aux citoyens. Figureront notamment dans le Single Market Act l'amélioration des règles de passation des marchés publics, des propositions relatives à une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS), la poursuite des efforts de réduction des tarifs d'itinérance dans une Europe sans frontières, ainsi que la mise au point d'un cadre en matière d'identité et d'authentification électroniques. Le but devrait de procurer une véritable plus-value aux PME et aux autres acteurs clés du marché unique.

Le droit civil européen offre des possibilités supplémentaires pour faciliter les opérations transfrontalières en bouchant les «trous» du marché unique. Les PME s'inquiètent souvent de savoir comment rédiger un contrat avec l'étranger ou se faire payer les biens ou les services fournis.

Le programme de travail de 2011 comprendra:

- *des mesures à définir dans le Single Market Act;*
- *un cadre de référence européen concernant le droit des contrats, et des dispositions visant à lever les obstacles que rencontrent les entreprises et les particuliers lorsqu'ils s'efforcent de recouvrer leurs créances dans d'autres États membres. Lorsque l'accès au capital est limité, pouvoir rapidement rentrer dans ses fonds est essentiel à la survie des entreprises;*
- *une évaluation des progrès accomplis dans le domaine des services d'itinérance;*
- *des règles révisées concernant la réutilisation des informations du secteur public;*
- *l'achèvement des travaux sur les recours collectifs;*
- *la définition de la manière dont l'UE peut contribuer à résoudre l'immense défi de la réforme des retraites.*

Réglementation intelligente

Pour élaborer ses propositions, la Commission tiendra dûment compte des normes les plus exigeantes en matière de réglementation intelligente et adoptera une approche transversale solide, fondée sur un système intégré d'analyse d'impact et conforme aux principes de proportionnalité et de subsidiarité. Nous continuerons de formuler des propositions pour réduire la charge administrative pesant sur les agents économiques, en particulier les petites et moyennes entreprises, et nous sommes résolu à œuvrer avec les autres institutions pour avancer dans ce sens.

La Commission poursuivra aussi ses travaux visant à assurer une gestion saine et responsable du budget de l'UE. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil sur le cadre réglementaire régissant l'OLAF, l'Office de lutte antifraude de l'UE.



Vers une société économe en ressources

L'un des fondements de la stratégie «Europe 2020» est la nécessité de générer plus de croissance avec moins de ressources. La société européenne a besoin d'un grand dessein qui l'incite à réorienter à long terme son économie vers une croissance véritablement durable. Cela implique d'intégrer les différentes mesures relatives au changement climatique, à l'énergie, aux transports et à l'environnement dans une approche cohérente de l'utilisation efficiente des ressources et d'un avenir sobre en carbone. Ce travail devrait enrichir la préparation du Sommet de la Terre Rio+20 en 2012.

Il est clair, également, que l'agriculture revêtera une importance majeure pour surmonter certains des plus grands défis tels que la sécurité alimentaire mondiale, pour enrayer la perte de biodiversité et pour gérer nos ressources naturelles de manière durable. Aussi la Commission proposera-t-elle une réforme substantielle de la politique agricole commune afin de la moderniser et de lui permettre de répondre aux attentes de la société européenne, qui appelle de ses vœux un secteur agricole viable, compétitif et respectueux de l'environnement.

L'UE demeurera à la tête du combat contre le changement climatique au moyen de ses politiques tant internes qu'externes. Nous poursuivrons la mise en place des différentes composantes du programme d'action le plus ambitieux du monde en la matière, et nous nous efforcerons de parvenir à un accord mondial prévoyant les importantes réductions d'émission dont nous avons besoin.

Dans les mois qui viennent, la politique énergétique figurera en tête de nos préoccupations, avec en toile de fond les objectifs déclarés de compétitivité, de durabilité et de sécurité de l'approvisionnement. Un plan d'action dans le domaine de l'énergie sera présenté dès cette année, qui servira de document stratégique fixant les actions prioritaires pour 2011-2020. Ce dispositif sera renforcé par des travaux visant à créer un environnement propice à la modernisation des infrastructures énergétiques européennes.

Dans ce domaine, le programme de travail de 2011 inclura:

- *l'élaboration d'orientations balisant le chemin vers une économie à faible taux d'émission de carbone d'ici à 2050, et de scénarios qui permettront à l'Union de révolutionner les secteurs de l'énergie et des transports dans les prochaines décennies;*
- *des propositions plaçant la lutte contre le changement climatique au cœur des politiques de l'UE;*
- *des propositions relatives à la modernisation et à la réforme de la politique agricole commune;*
- *une stratégie en matière d'efficacité énergétique pour réduire notre consommation énergétique de 20% d'ici à 2020, par exemple dans les secteurs de la construction, des services d'intérêt public et des transports;*
- *la mise en place du cadre réglementaire requis dans la perspective des infrastructures énergétiques, et l'octroi de la priorité aux réseaux intelligents en particulier;*
- *une nouvelle approche des infrastructures de transport stratégiques en Europe;*
- *une analyse complète de la problématique des capacités aéroportuaires en vue de stimuler la concurrence, de mieux servir les intérêts des consommateurs et d'améliorer la performance environnementale des aéroports;*
- *l'entrée dans une nouvelle ère pour la politique commune de la pêche.*



Le Parlement européen

De tous les organes de l'Union européenne, le Parlement européen est le seul à être directement élu. Les 736 députés qui y siègent sont vos représentants. Ils sont élus tous les cinq ans par les électeurs des 27 États membres de l'Union au nom de ses 500 millions de citoyens.

Les travaux du Parlement sont importants car, dans de nombreux domaines d'action, la législation européenne est adoptée à la fois par le Parlement et le Conseil des ministres, qui représente les États membres.

Le Parlement participe activement à la rédaction de la législation dont l'impact est perceptible dans l'existence **quotidienne de ses citoyens** : protection de l'environnement, droits des consommateurs, égalité des chances, transports ou libre circulation des travailleurs, des capitaux, des services et des marchandises. Le Parlement est également compétent, avec le Conseil, pour arrêter le budget annuel de l'Union.

Les commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sont chargées de préparer les travaux des sessions plénières du Parlement. Leur mission consiste à élaborer des rapports sur des propositions législatives sur lesquelles le Parlement a été saisi ou consulté et des rapports d'initiative.

Les commissions permanentes

Pour préparer les travaux des sessions plénières, le Parlement européen a établi 20 commissions permanentes.

Elles sont réparties par secteurs : affaires étrangères, développement, commerce international, budgets... et ont chacune des compétences propres à leurs domaines d'expertise.

Elles examinent et proposent des amendements aux propositions de directives et de règlements communautaires élaborées par la Commission et dont est également saisi le Conseil de l'Union européenne.

Elles émettent aussi des avis à l'intention des autres commissions parlementaires.

Chaque commission élit un président et 4 vice-présidents pour une période de deux ans et demi et dispose d'un secrétariat.

Les commissions parlementaires se réunissent en public, une ou deux fois par mois pendant les semaines qui, en règle générale, suivent les sessions plénières à Strasbourg. Les documents des réunions sont disponibles au public.



Parlement Européen

Commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale (CRIS)

Missions

Constituée le 7 octobre 2009 pour une durée d'un an reconductible et composée de 45 députés européens, la commission CRIS a pour mission :

- d'analyser et d'évaluer l'ampleur de la crise financière, économique et sociale, son impact sur l'Union et ses États membres ;
- de proposer des mesures appropriées pour reconstruire à long terme des marchés financiers sains et stables permettant de soutenir une croissance durable, la cohésion sociale et l'emploi ;
- d'évaluer les effets de ces mesures et du coût de l'inaction;
- d'analyser et d'évaluer la mise en œuvre de la législation communautaire dans tous les domaines concernés,
- de coordonner les actions entreprises par les États membres pour soutenir une croissance durable et qualitative et les investissements à long terme en vue de lutter contre le chômage et de répondre aux défis démographique et climatique
- d'établir les contacts nécessaires et d'organiser des auditions avec tous les acteurs pertinents



Businesses take over the European Parliament Brussels 14 October 2010



EUROCHAMBRES est l'association des Chambres de commerce et d'industrie, elle est basée à Bruxelles.

EUROCHAMBRES représente plus de 20 millions d'entreprises européennes au travers de 46 membres (45 associations nationales de chambres de commerce et d'industrie et 1 organisation transnationale). C'est un réseau de 2.000 chambres locales et régionales. Plus de 93 % des entreprises représentées sont des PME qui emploient plus de 120 millions de personnes.

EUROCHAMBRES est le seul organisme consulaire européen au service de l'intérêt général des affaires européennes, du fait de la provenance multisectorielle de ses membres et de la proximité des chambres avec le terrain.

Pour en savoir plus : www.eurochambres.eu

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie





La Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne

Son rôle : point de contact entre les autorités françaises et les institutions de l'Union européenne

La Représentation permanente joue un rôle central dans les communications entre Paris et Bruxelles, la conduite des négociations au sein des instances du Conseil de l'Union Européenne et les relations avec les autres institutions, en particulier le Parlement européen et la Commission européenne.

Sa mission : promouvoir et défendre les positions françaises

La Représentation permanente participe à l'élaboration et à la conduite de l'ensemble des politiques de l'Union européenne : marché intérieur, agriculture, pêche, consommation, tourisme, transports, télécommunications, emploi, industrie, santé, recherche, environnement, éducation, relations extérieures, questions budgétaires et financières, justice et affaires intérieures.

Dans ce cadre, les conseillers de la Représentation permanente expriment les positions de la France, en particulier dans les instances préparant les réunions du Conseil des Ministres.

Les travaux du Conseil sont préparés par le Comité des Représentants permanents (Coreper) qui se réunit chaque semaine. Ce comité surveille et coordonne également les travaux des comités et groupes de travail composés de fonctionnaires des Etats membres qui préparent au niveau technique les dossiers qui sont soumis au Coreper et au Conseil. La Représentation permanente est en relation avec tous les acteurs impliqués dans les processus de décision et notamment les parlementaires européens. Elle est également en contact avec les autres intervenants : parlementaires nationaux, collectivités locales, représentants des entreprises, des organisations syndicales, des associations et ONG ainsi qu'avec les chercheurs, les think tanks et les médias.

La Représentation permanente informe les entreprises françaises sur les dossiers européens et les opportunités offertes par les programmes communautaires. Elle veille à la place des Français et du français dans les institutions européennes.

Son organisation

La Représentation permanente est une structure interministérielle. L'équipe comprend une centaine de conseillers issus de tous les ministères concernés par les activités de l'Union européenne, autour de Monsieur le Représentant permanent de la France auprès de l'UE, M. Philippe ETIENNE.

Elle est en liaison permanente avec l'ensemble des ministères, dont la coordination est assurée à Paris par le Secrétariat général des Affaires européennes (SGAE), qui est le garant de l'unité de la position française au sein de l'Union européenne.



Businesses take over the European Parliament Brussels 14 October 2010

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie A Bruxelles depuis 30 ans, auprès de l'Union Européenne

Le lobbying

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie affirme les intérêts économiques français à Bruxelles par :

Ses prises de position politiques vis-à-vis des instances communautaires.
Sa présence active au sein des institutions européennes.
La formulation et la promotion des positions du réseau en défense des CCI et de leurs ressortissants.
Son intervention sur les projets de propositions de législation et d'action communautaires.
Le portage de dossiers qui renvoient aux métiers et à l'expertise des CCI (<http://www.acfci.cci.fr/EUROPE/>)

Elle est membre actif et fondateur d'Eurochambres (www.eurochambres.eu), association européenne des Chambres de Commerce et d'Industrie. Jean-François Bernardin, l'actuel Président de l'ACFCI est le Vice Président.

Eurochambres représente :

- 46 membres
- 2000 chambres locales ou régionales
- 19 millions d'entreprises en Europe.

Elle développe des partenariats privilégiés avec les réseaux de CCI européens qui assurent l'appui aux entreprises, notamment en mission de service public.

Elle héberge et anime, conjointement avec le MEDEF et une collectivité locale, le Cercle des Délégués Permanents Français à Bruxelles <http://www.cdppf-asso.net/> qui regroupe plus de 140 structures de lobby français. Le CDPF sert de pont entre les autorités françaises, les institutions européennes et les représentants de la société civile française.

L'animation de réseaux

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie valorise le rôle européen du réseau consulaire français :

- par la sensibilisation aux questions européennes des élus représentants des entreprises ainsi que des services des Chambres.
- par l'animation d'un réseau en ligne d'experts « Europe » qui compte plus de 1000 correspondants au sein des CCI.

ENTREPRISE EUROPE NETWORK :

Depuis le 1^{er} octobre 2008, l'ACFCI est membre associé du plus vaste réseau européen d'appui aux entreprises, déployé dans toute l'UE et au-delà, avec plus de 500 guichets proposant une gamme intégrée de services aux PME : information et conseil sur les questions européennes, appui et accompagnement à l'international, services en faveur de l'innovation et du transfert de technologies. L'ACFCI appuie les membres français du réseau, et en particulier les CCI françaises qui jouent un rôle de premier plan dans l'animation de ces guichets uniques de proximité. Elle contribue à la promotion du réseau au niveau national, à la mise en commun des ressources et des moyens et à la coordination de projets d'envergure nationale.

(http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/info/countries/france_en.htm)

Ses Partenaires

Cercle des Délégués Permanents Français auprès des institutions européennes

Comité des Régions

Comité Economique et Social Européen

Commission Européenne

Eurochambres

Europe Entreprise Network

Ministères français

Parlement Européen

Représentation Permanente de la France auprès des Institutions Européennes

Insulateur



Les programmes communautaires

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie assure une veille dédiée au réseau pour faciliter l'accès des CCI aux programmes européens et à leurs financements. Ses équipes accompagnent les CCI du montage aux négociations contractuelles par :

- Une veille documentaire quotidienne diffusée sur le réseau «CCINET-UE »
- Une revue hebdomadaire pour les « Correspondants Europe » des CCI
- Un échéancier mensuel des appels d'offres
- Des formations et journées d'étude dédiées.

Elle gère certains programmes en tant que chef de file comme pour le projet de formations de conseillers sur la Chine (« Understanding China ») ou « CAST » (Chambers Active for Sustainable Tourism). http://www.acfci.cci.fr/Europe/Projets_europeens.htm

Le portage

- Représentation auprès de l'Union européenne d'INSULEUR, réseau de 35 CCI européennes pour la promotion du développement économique et social des îles en vue de corriger leurs handicaps. (<http://www.insuleur.net/>)

Les messages

- Consolider la place des PME dans l'arsenal juridique communautaire
- Parachever le marché intérieur européen pour permettre la réalisation pleine et entière du potentiel de nos entreprises au-delà de leurs frontières nationales
- Encourager le partenariat CCI / législateur en vue d'une meilleure connaissance du terrain et de politiques publiques affinées en faveur des entreprises
- Accroître la dimension européenne des formations professionnelles en alternance
- Favoriser les politiques et programmes européens pour l'innovation et l'internationalisation
- Développer les pôles de compétitivité
- Renforcer l'excellence de l'éco-secteur européen
- Défendre les droits de nos entreprises dans le commerce mondial.

Les services

Veille réglementaire européenne
Alerte sur les appels à proposition et marchés publics européens
Appui au montage de projets
Synthèses thématiques
Information et animation du réseau Union européenne
Représentation dans les groupes de travail européens
Formation et accompagnement sur les questions européennes
Organisation de rendez-vous ciblés pour les CCI
Mise à disposition de bureaux et salles de réunion
Coopération avec les réseaux consulaires européens.

L'équipe

Marie-Elisabeth RUSLING
Directrice
des Affaires Européennes
 Tél. : +32 (0)2 221 0426
me.rusling@acfci.cci.fr

Olivier LEMERLE
Politique régionale,
Insuleur,
CDPF
 Tél. : +32 (0)2 221 0420
o.lemerle@acfci.cci.fr

Carine PIAGUET
Droit de l'entreprise,
Marché intérieur,
Mieux légiférer,
Insuleur
 Tél. : +32 (0)2 221 0434
c.piaguet@acfci.cci.fr

Olivier BOPP
Internationalisation,
Formation
 Tél. : +32 (0)2 221 0421
o.bopp@acfci.cci.fr

Bénédicte BELZUNG
Compétitivité et PME,
Recherche et innovation,
Réseau Entreprise Europe,
CCI des DOM
 Tél. : +32 (0)2 221 0410
b.belzung@acfci.cci.fr

Danièle CASASOLA
Information,
Communication
 Tél. : +32 (0)2 221 0425
d.casasola@acfci.cci.fr

Sylvie BARON
Assistante de direction
 Tél. : +32 (0)2 221 0422
s.baron@acfci.cci.fr

Céline TOUGERON
VIE
 Tél. : +32 (0)2 221 0424
c.tougeron@acfci.cci.fr



L'ACFCI et l'Europe

Brussels 14 October 2010

Participation 2010 aux consultations de la Commission européenne sur :

- L'évolution des programmes européens
- La future stratégie UE 2020
- La révision du plan d'action sur l'efficacité énergétique
- Les TIC et société à faible teneur en carbone
- L'avenir de la politique européenne des transports
- Energy labelling directive
- La politique d'innovation communautaire
- EU ETS Development Process and the International Climate Negotiations
- La cohésion territoriale - Prise de Position Insuleur
- RTE-T : un réexamen des politiques
- Plan d'action sur l'efficacité énergétique
- Plan d'action sur la mobilité urbaine
- Déclaration commune sur les clusters
- Réexamen du règlement financier
- Le Small Business Act (SBA)
- La Société Européenne (SE) :
- Les concessions
- La directive "SERVICES"
- UE 2020
- Tourisme (INSULEUR)



Participation à des groupes de travail européens :

- Politique régionale
- Politique maritime de l'UE
- UE 2020
- Small Business Act
- Energie
- Financement des entreprises
- Formation / mobilité
- Marché intérieur
- Europe numérique
- International
- Innovation
- Mieux légiférer
- Marquage produits / qualité



Les intervenants

BARBERIS Alessandro
BERES Pervenche
BERNARDIN Jean-François
BUZEK Jerzy
GRIESBECK Nathalie
De GUCHT Karel
HARBOUR Malcolm
LETERME Yves
REUL Herbert
De RICHEMONT Laurence
TAJANI Antonio
THUILLIER Jean-Paul
Van ROMPUY Herman



Alessandro BARBERIS

Président d'Eurochambres

Il est né en 1937 à Turin, où il vit. Son père a été Général de Corps d'Armée.

Marié, il a trois enfants.

Il est ingénieur des mines, diplômé de l'Ecole Polytechnique de Turin. A vingt-sept ans il entre chez Fiat, dans la section Fonderie et Forges (Teksid), où il exerce des responsabilités de plus en plus importantes dans différents secteurs avant de prendre la tête de l'établissement Teksid de Mirafiori en 1974.

En 1975 on lui confie la mission de réaliser à Belo Horizonte au Brésil un grand complexe de production pour la FMB, en co-entreprise avec l'Etat de Minas Gerais. Il en devient PDG. Trois ans plus tard il est à la tête de tout le secteur Fonderies de Fiat, qui comprend 12 unités de production et emploie près de 12000 personnes.

De 1982 à 1993 il est PDG de Magneti Marelli, qui sous sa direction sort de crise et devient l'un des principaux groupes mondiaux de composants automobiles.

En 1993 il est nommé directeur général de Fiat Auto, pour prendre ensuite en 1996 la charge du développement international et des collaborations industrielles de cette société.

Il quitte dans la même année le groupe Fiat pour accepter la direction générale de la Banque San Paolo de Turin, où il s'est plus particulièrement occupé des ressources humaines et technologiques.

De 1997 à 2001 il devient Président de Piaggio & Cie (le plus important constructeur européen de motocycles), qu'il redresse.

En 2002 il est rappelé par Fiat, en qualité de directeur général du holding et il en devient PDG, puis Vice-président en 2003.

Son expérience de top manager l'a amené à assumer des fonctions de pointe dans des associations professionnelles et des institutions, même au niveau national. Il a été président de l'Union Industrielle de Pise (1998-2001), de l'Union Industrielle Toscane (1999-2003) et de l'Ancma - Association nationale des fabricants de motocycles et accessoires (1999-2001). Depuis 1999 il a été, entre autres, membre du conseil de Confindustria (Confédération Générale de l'Industrie Italienne) et de 2002 à 2004 membre du Comité directeur de Confindustria.

De septembre 2006 à Juin 2009 il a été Vice-président de l'Union des Chambres de Commerce Italiennes, en charge de l'international.

Depuis octobre 2002 il est vice-président de Comau SpA.

Depuis juillet 2004 il est le président de la Chambre de Commerce Industrie Artisanat et Agriculture de Turin.

En mars 2007 il a été nommé Vice-président du Centre Extérieur pour l'Internationalisation du Piémont

En mars 2008 il a pris la Vice-présidence de ICC - Chambre de Commerce International et depuis Juin 2008 il est président de la société Infocamere.

Il est membre du Conseil d'administration de beaucoup d'autres sociétés italiennes.

Ses choix et sa conduite professionnelle sont inspirés de ses principes : être réaliste, mais avec des objectifs ambitieux, croire en ce que l'on fait et faire seulement ce en quoi l'on croit, être toujours honnête avec soi-même, avoir et transmettre de la confiance.



Pervenche BERES

Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen
Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen

Née le 10 mars 1957 à Neuilly sur Seine, deux enfants

Etudes

1978 : Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris - Ecole Alsacienne

Activités politiques

- Députée européenne depuis juin 1994
- Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales depuis juin 2009
- Rapporteur de la Commission spéciale crise du Parlement européen.
- Présidente de la commission des Affaires économiques et monétaires (2004-2009).
- Secteurs d'activités : coordination des politiques économiques et dialogue monétaire avec la Banque centrale européenne ; fiscalité ; droit de la concurrence ; législation sur les marchés financiers ; système monétaire international
- Membre suppléante de la commission des Affaires économiques et monétaires
- Membre suppléante de la commission des Affaires constitutionnelles (1999-2008)
- Membre suppléante de la commission des Affaires juridiques (2008-2009)
- Présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen et vice-présidente du groupe socialiste (1997 - 2004)
- Membre suppléante de la Convention européenne en charge d'élaborer un projet de Constitution européenne (2002-2003)
- Vice-présidente de la délégation du Parlement européen à la Convention chargée de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; responsable de la coordination des Socialistes (1999-2000)
- Présidente du groupe Altiero Spinelli (1999-2004)
- Conseillère municipale à Sèvres (2001-2008)
- Secrétaire nationale à la coopération et au développement du Parti socialiste (novembre 1993 - juin 1994 et décembre 1994 - octobre 1995)
- Membre du Parti socialiste depuis 1982 (Fédération de Paris puis des Hauts de Seine) ; membre du Conseil national depuis 1993 et du Bureau national (1993-2004)
- Responsable pour la Fondation France Libertés-Danièle Mitterrand du 40^{ème} anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1988)

Activités professionnelles

- 1992-1994 : Service des études de l'Assemblée nationale
- 1988-1992 : Chargée de mission, puis conseillère technique chargée des affaires internationales au cabinet de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale

Depuis 1981 : administratrice de l'Assemblée nationale, actuellement hors cadre. Secrétariat de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes (1981-1983) puis de la Commission des affaires étrangères (1983-1988)



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010



Jean-François BERNARDIN

Président de l'ACFCI

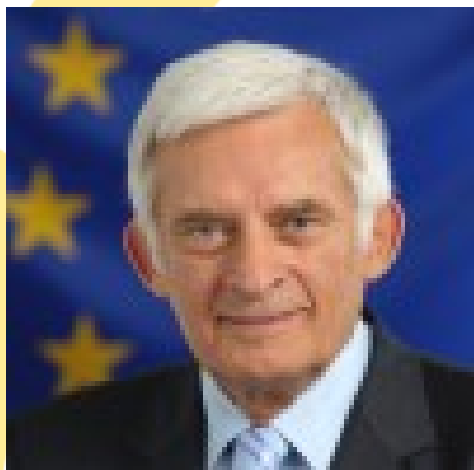
Jean-François BERNARDIN, élu Président de l'ACFCI le 20 mars 2001. Il est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (H.E.C) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP), il est également licencié en Droit et Sciences Economiques.

Président du Conseil de Surveillance de Bernardin Gestion (groupe familial de distribution), Jean-François Bernardin est membre de la CCI de Versailles - Val d'Oise - Yvelines depuis 1985 et Président de cette même chambre consulaire depuis 1995.

En février 2001, il a été réélu vice-président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Ile de France.

Vice-Président de l'Institut du Commerce et de la Consommation (ICC) entre 1982 et 1994, Jean-François BERNARDIN a occupé le poste de Vice-Président du Conseil du Commerce de France (ex-CNC)

Jean-François BERNARDIN a été élu, en mai 2008, président du conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).



Jerzy Buzek

Président
du Parlement européen

La personnalité et les compétences de Jerzy Buzek, ainsi que l'action politique qu'il a menée à la fois au sein du gouvernement polonais et dans l'opposition, sont à l'origine de son élection au poste de Président du Parlement européen le 14 juillet 2009. Élu avec 555 des 644 voix exprimées, il remporte un soutien plus large que tout autre président du Parlement européen avant lui depuis 1979, à savoir depuis l'introduction des premières élections directes. Il est également le premier président issu d'un des nouveaux États membres de l'Union.

Lors de son discours inaugural, il expose les priorités de son mandat, à savoir la promotion du concept d'une communauté européenne de l'énergie, la promotion de la démocratie et la défense des droits de l'homme, le renforcement de la coopération de l'Union européenne avec ses voisins de l'est et du sud, l'élargissement du rôle de l'Union européenne dans un monde multipolaire, l'élaboration d'un budget pluriannuel de l'Union à la hauteur des besoins et des ambitions de l'Europe élargie et la préparation du Parlement européen à l'accroissement de son rôle après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Président entretient des contacts permanents avec le président de la Commission, le président du Conseil européen, ainsi qu'avec la présidence tournante de l'Union européenne et il représente le Parlement lors de visites à l'étranger. Il doit également, au titre de ses tâches quotidiennes, organiser les travaux du Parlement et présider les débats en plénière. Il s'est fixé comme objectif de faire du Parlement européen le lieu d'un débat politique intéressant et animé, son ambition étant de rapprocher le Parlement des citoyens.

Il occupera cette fonction pendant deux ans et demi.



Nathalie GRIESBECK

Membre du Parlement européen

Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mouvement Démocrate

Née le 24 mai 1956, Metz

Membre

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Membre suppléante

Commission des transports et du tourisme
Délégation pour les relations avec les pays du Mercosur
Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine

Curriculum Vitae

Maîtrise de droit public (1979). DEA de droit public (1980). DEA d'histoire du droit (1981). Maître de conférences en droit public à l'université de Metz.

Membre du bureau exécutif national du Mouvement Démocrate (MoDem).

Députée européenne (depuis 2004). Rapporteur permanent pour les fonds structurels au sein de la commission des budgets du Parlement européen (2005-2009). Vice-président de l'intergroupe Famille et protection de l'enfance (2004-2009).

Conseillère générale de la Moselle - canton Metz III (depuis 1988). Présidente de la commission des affaires sociales, scolaires, universitaires et de la recherche (2001-2004), Vice-présidente de la commission chargée des affaires économiques, du commerce, de l'artisanat et de l'aménagement du territoire (depuis 2004) et déléguée à l'habitat. Présidente du Conseil de familles (depuis 2001).

Conseillère municipale de Metz (1983-1995), Première adjointe au Maire de Metz (1995-2001), puis Adjointe au Maire de Metz chargée des finances et du développement économique (2001-2004).

Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole (CA2M), chargée du développement économique (2001-2004).

Présidente du Centre Hospitalier de Jury, Moselle (depuis 2008).

Vice-présidente de l'Union des Conseillers généraux de France (depuis 2005). Vice-présidente du Mouvement européen France (depuis 2007). Présidente de l'Association Moselle Arts Vivants.

Présidente nationale de Transcité (2001-2003). Présidente de l'Hôtel de Gournay de Metz (1987-2004), Présidente de l'OPAC de Metz (1995-2001).

Colonel de réserve de l'Armée de l'Air.
Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques. Chevalier dans l'ordre national du Mérite. Médaillée de bronze Jeunesse et sports.



Karel De GUCHT

Membre de la Commission européenne

En charge du Commerce

Personal details

- Belgian
 - Born January 27, 1954 in Overmere, Belgium
 - Married to Mireille Schreurs
- Two children : Frédéric and Jean-Jacques

Current functions

Since February 2010 : European Commissioner for Trade

Political career

- 2009 - 2010 : European Commissioner for Development and Humanitarian Aid
- 2008 - 2009 : Deputy Prime Minister of Belgium
- 2006 - 2009 : Mayor of Berlare and Chairman of the Municipal Council [1](#)
- 2004 - 2009 : Minister for Foreign Affairs and European Affairs
- 2007 - 2009 : Minister for International Trade
- 2003 - 2009 : Member of the Belgian House of Representatives
- 1999 - 2004 : National President of the VLD (Flemish Liberal and Democratic Party)
- 1995 - 2003 : Member of the Flemish Parliament
- 1994 - 1995 : Senator
- 1989 - 2009 : Municipal Councillor at Berlare [2](#)
- 1985 - 1988 : National Vice-President of the PVV (Flemish Party for Freedom and Progress)
- 1983 - 1988 : Alderman responsible for Finance at Lebbeke
- 1980 - 1994 : Member of the European Parliament
- 1977 - 1979 : National President of the Young Flemish Liberal Movement
- Since 1977 : Member of the Bureau of the PVV/VLD political party
- 1975 - 1977 : National President of the Flemish Association of Liberal Students
- 1974 - 1975 : President of the Flemish Association of Liberal Students in Brussels

Professional career

- 1976 - 2001 : Lawyer
 - 1991 - 2009 : Professor in European law at the Vrije Universiteit Brussel (VUB)
- Currently gives several hours of lectures in European law (free of charge) at the VUB

Education

- 1976 : Law degree, VUB
- 1971 : Secondary school certificate (Latin-Maths), Koninklijk Atheneum Aalst
- Honorary title
Minister of State since 2002



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010



Malcolm HARBOUR

Membre du Parlement européen

Président du comité marché intérieur et protection du consommateur

Membre

Conférence des présidents des commissions
Délégation pour les relations avec l'Afghanistan

Membre suppléant

Délégation pour les relations avec le Japon

Curriculum Vitae

Études: Bedford School (1960-1964); maîtrise de sciences mécaniques du Trinity College de Cambridge (1964-1967); diplôme de gestion de l'université Aston de Birmingham (1967-1970). Ingénieur stagiaire chez British Motor Corporation (BMC) à Longbridge (1967-1969). Fonctions de conception, de développement et de planification de produits (1969-1980). Postes de direction dans les secteurs de la planification, des ventes et du marketing chez Austin Rover (1980-1989). Membre fondateur de Harbour Wade Brown, bureau d'experts du secteur automobile (1989-1999). Administrateur et fondateur du Programme international de distribution automobile (depuis 1993). Directeur de projet pour le programme de recherche "Three day car programme" (1998-1999).

Membre du conseil d'administration de SME Union (2003-2009)

Au Parlement européen: vice-président du comité STOA (2002-2009); membre du bureau de la délégation du Parti conservateur (1999-2002); président et vice-président du Forum de l'industrie céramique du Parlement européen (depuis 2003); délégué du Parlement européen au Sommet mondial sur la société de l'information et au Forum mondial sur la gouvernance de l'internet (depuis 2003). Coordinateur du groupe PPE-DE au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (2004-2009).

Coprésident du Forum européen pour l'automobile et la société (1999-2009). Membre du conseil d'administration de la Fondation européenne de l'internet (2003-2004). Membre du Réseau européen d'idées (depuis 2003).

Docteur honoris causa de l'université Aston pour services rendus aux sciences, aux technologies et à l'Union européenne (2008).



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010



Yves LETERME

Premier Ministre

Belgique

Yves Leterme est un enfant du Westhoek. Né à Wervicq (le 6 octobre 1960), de père francophone et de mère flamande, il passe son enfance à Zillebeke à quelques centaines de mètres de Hill 60 et d'autres réminiscences de la Première Guerre mondiale. Il effectue sa scolarité à Ypres, où il habite d'ailleurs toujours actuellement avec son épouse Sofie Haesen et leurs trois enfants, Matthias, Thomas et Julie.

FORMATION

Humanités Latin-Grec (Collège Sint-Vincentius Ypres - 1973-1979)
Candidature en droit (Kulak - 1981)
Candidature en sciences politiques (RUG - 1983)
Licencié en droit (RUG - 1984)
Licencié en sciences administratives (management du secteur non lucratif) (RUG - 1985)
Diplôme du Centre d'études international du Fédéralisme (Nice - 1984)

CURRICULUM PROFESSIONNEL

Collaborateur parlementaire du député Paul Breyne (1985)
Secrétaire CVP, arrondissement Ypres (1985-1987)
Collaborateur au cabinet du ministre communautaire Paul Deprez (1986)
Auditeur adjoint à la Cour des comptes (janvier 1987 - janvier 1989)
Secrétaire adjoint CVP (février 1989 - janvier 1992)
Secrétaire CVP national (février 1991 - décembre 1992)
Administrateur à l'Union européenne (décembre 1992 - mai 1997)

POLITIQUE

Président des Jeunes-CVP, section Ypres (1983-1986)
Secrétaire CVP d'arrondissement, arrondissement Ypres (1985-1987)
Bureau national des Jeunes-CVP (1986-1988)
Vice-président national Jeunes-CVP (1988-1989)
Président CVP, section Ypres (1988-1991)
Echevin de la ville d'Ypres (janvier 1995 - janvier 2001)
Membre du Conseil communal pour la ville d'Ypres (février 2001 - maintenant)
Député pour le CVP depuis le 4 juin 1997 (à la succession de P. Breyne)
Député élu pour le CVP le 13 juin 1999
Président du groupe politique CD&V dans la Chambre (11 janvier 2001 - mai 2003)
Député élu pour le CD&V (18 mai 2003 - 5 juillet 2004)
Président CD&V (27 juin 2003 - 20 juillet 2004)
Député flamand élu pour le CD&V le 13 juin 2004
Informateur et formateur ayant pour tâche de former un nouveau Gouvernement flamand.
Ministre-président du Gouvernement flamand (22 juillet 2004 - 27 juin 2007)
Sénateur (28 juin 2007 - 20 décembre 2007)
Formateur ayant pour tâche de former un nouveau Gouvernement fédéral (15 juillet 2007 - 24 août 2007 et 29 septembre 2007 - 1er décembre 2007)
Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, de la Mobilité, des Réformes institutionnelles et de la Mer du Nord (21 décembre 2007 - 19 mars 2008)
Premier Ministre (20 mars 2008 - 30 décembre 2008)
Sénateur (30 décembre 2008 - ...)



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010



Herbert REUL

Membre du Parlement européen

Président de la

Commission de l'industrie,
de la recherche et de l'énergie

Membre

Conférence des présidents des commissions
Délégation pour les relations avec la République populaire de Chine

Membre suppléant

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie

Curriculum Vitae

Premier examen d'État (1979); deuxième examen d'État (1981). Professeur certifié (1981-1985).

Président de la section de la CDU de l'arrondissement de Rheinisch-Bergisch (1990-2007); Secrétaire général de la CDU dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie (1991-2003); membre du bureau de la CDU du Land (depuis 1997); Président de la CDU de la région Bergisches Land (depuis 2003). Membre du bureau du PPE (depuis 2005).

Conseiller municipal de la ville de Leichlingen (1975-1992). Membre du Landtag de Rhénanie du Nord-Westphalie (1985-2004); vice-président du groupe de la CDU au Landtag de Rhénanie du Nord-Westphalie (jusqu'en 2000).

Membre du conseil d'administration de la société de radiodiffusion et de télévision Westdeutscher Rundfunk (depuis 2003).



Laurence de RICHEMONT

10



Administrateur des Communautés européennes - Conseiller Cabinet BARROSO

Responsabilités :

- Industrie et entrepreneuriat
- Recherche, innovation et science
- Commerce

Née le 13 octobre 1961

Mariée, un enfant

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Depuis janvier 1995 : Commission européenne
 - Septembre 2009 – février 2010 : Représentation de la Commission européenne en France
Chef de Représentation f.f. (faisant fonction), responsable du service politique
 - Janvier 2003 – février 2010 : Représentation de la Commission européenne en France
Chef de Représentation adjoint, responsable du service politique
 - Septembre 1999 – décembre 2002 : Cabinet de M. Frits BOLKESTEIN, Membre de la Commission chargé du Marché intérieur et de la Fiscalité
Membre du cabinet du Commissaire, chargée du marché intérieur des services financiers
 - Janvier 1995 – septembre 1999 : Cabinet de M. Yves Thibault de SILGUY, Membre de la Commission chargé des Affaires Economiques, Financières et Monétaires
Membre du cabinet du Commissaire, chargée des questions économiques financières internationales
- De juin 1986 à décembre 1994 : Administration française
 - 1993 à 1994 : Secrétariat Général du Comité Interministériel pour la Coopération Economique Européenne (SGCI)
Chef du secteur Coopération au Développement
 - 1991 à 1993 : Ministère des Affaires Etrangères
Responsable du dossier "Japon" à la Direction d'Asie et d'Océanie
 - 1986 à 1991 : Mairie de Paris
 - 1988 - 1991 : Direction des Relations Internationales
 - 1986 - 1988 : Direction de l'Administration Générale

FORMATION GENERALE

- 1984 - 1986 : Ecole Nationale d'Administration - Promotion Diderot
Administrateur de la Ville de Paris
- Juin 1982 : Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (section Service Public)
- Juin 1978 : Baccalauréat série C (scientifique)

DECORATION

- 1999 : Chevalier de l'Ordre National du Mérite



Businesses take over the European Parliament

Brussels 14 October 2010



Antonio TAJANI

Vice-président

**de la Commission européenne
En charge de l'Industrie et l'entre-
preneuriat**

Né à Rome le 4 août 1953
Marié, 2 enfants
A vécu à Paris, Bologne et Rome

Formation et langues

Études classiques à l'école secondaire 'Torquato Tasso', Rome
Diplôme de droit à l'université 'La Sapienza'
Langues étrangères: français, anglais et espagnol

Activités professionnelles

Officier de l'armée de l'air italienne
Il a effectué sa formation d'officier à l'école militaire de l'air de Florence (Scuola di Guerra Aerea) et a suivi un cours de spécialisation de contrôleur de défense aérienne au centre technique de formation de Borgo Piave. Affecté à la base opérationnelle de la 33e base radar de l'armée de l'air, il a travaillé comme contrôleur de la défense aérienne et était chef de la salle des opérations surveillant le trafic aérien civil et militaire italien et européen.
Journaliste professionnel et journaliste parlementaire, rédacteur de l'hebdomadaire italien 'Il Settimana-le'
Présentateur du programme d'informations de la radio RAI 1
Chef du bureau éditorial de Rome du quotidien 'Il Giornale' Correspondant spécial au Liban, en Union soviétique et en Somalie
Avec Silvio Berlusconi, il était l'un des signataires de l'acte fondateur de Forza Italia

Postes politiques

Vice-président de la Commission européenne et commissaire à l'industrie et à l'entrepreneuriat à partir de février 2010
Vice-président de la Commission européenne et commissaire au transport de mai 2008 à février 2010
Vice-président du Parti populaire européen, élu au congrès d'Estoril en 2002, puis réélu au congrès de Rome en 2006 et au congrès de Bonn en 2009
Membre du Bureau du Groupe du Parti populaire européen. Il a participé à tous les sommets du PPE en préparation des Conseils européens.
Membre de la Convention sur le futur de l'Europe qui rédige le texte de la Constitution européenne
Élu membre du Parlement européen en 1994, 1999 et 2004 avec plus de 120 000 votes de préférence
Au cours de ses 15 ans d'activité parlementaire, il a pris part à de nombreux comités (affaires étrangères, affaires constitutionnelles, présidé à cette époque par le président de la République Giorgio Napolitano, tourisme, pêche, sécurité et défense).
Chef de la délégation Forza Italia au Parlement européen de juin 1999 à mai 2008
Porte-parole du président du conseil italien des ministres durant le premier gouvernement Berlusconi



Jean-Paul THUILLIER



Ministre conseiller pour les affaires économiques à la Représentation permanente de la France auprès de l'UE

(direction du service économique, coordination de la politique commerciale, Comité 133 titulaires)

1952 : Né à Lille (Nord)

DIPLOMES

Ecole Nationale d'Administration, Agrégation d'Histoire, Diplôme d'Études Approfondies d'Histoire Economique de l'Université de Paris

FONCTIONS

Ministre Conseiller pour les Affaires économiques à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne

AFFECTATIONS

- Septembre 2010 : Ministre Conseiller pour les Affaires économiques, Chef du service économique à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne, Bruxelles

- Novembre 2006 : Ministre Conseiller pour les Affaires Economiques

- Septembre 2006 : Inspecteur Général des Services extérieurs de la DGTPE

Activités d'audit et contrôle du réseau de la DG du Trésor ; animation du service de l'inspection générale ; contribution à la réforme du réseau de la DG du Trésor : réforme d'Ubifrance et reconfiguration du réseau régalién (cartographie, missions, évaluation, pilotage)

- Septembre 2001- Août 2006 : Conseiller Économique hors classe, Chef de la Mission Economique près l'Ambassade de France aux Pays-Bas

Programme régalién centré sur les questions européennes (mise en œuvre de l'euro, application des accords de Maastricht, stratégie de Lisbonne, politique commerciale), les politiques publiques et les réformes structurelles (« benchmarks »), les dossiers bilatéraux (ex : fusion Air France-KLM)

Plan d'action commercial centré sur les PME innovantes et sur l'agroalimentaire

- Avril 1997/Septembre 2001 : Chef du Bureau de la Politique Commerciale et des Relations Extérieures de l'Union européenne (dénommé Bureau de la Politique Commerciale et de l'OMC à compter d'avril 1999), Direction des Relations Économiques Extérieures

Porte parole au Comité 133 Suppléants de politique commerciale pour la délégation française

Janvier 1998 : Administrateur civil hors Classe

Activités complémentaires d'enseignement (1990-2000) à l'ENA et à l'Institut des Études Européennes de Strasbourg : cycles d'interventions relatives aux institutions européennes, à la politique commerciale, aux relations extérieures de l'Union européenne, animation de séminaires sur l'Union européenne dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, maître de séminaire pour les élèves du cycle étranger de l'ENA (1993-1994).

- Septembre 1994-avril 1997 : Conseiller Économique et Commercial, Adjoint au Chef du Service Commercial de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne : suivi des comités 133 titulaires et suppléants, 133 services, 133 ARM et CECA, préparation de la conférence ministérielle de Singapour (1996), présidence française de l'Union européenne de 1995 (présidence de différents comités).

- Juillet 1992 : Adjoint au Chef du Bureau de l'Assurance-crédit, Direction des Relations Économiques Extérieures

- Février 1990 : Adjoint au Chef du Bureau des Procédures Financières et de la Promotion des Projets, Direction des Relations Économiques Extérieures - Administrateur Civil affecté à la Direction des Relations Economiques Extérieures, Ministère de l'Economie et des Finances

- Janvier 1988-Janvier 1990 : École Nationale d'Administration (Promotion Jean Monnet) ; classement : 38ème



Herman VAN ROMPUY

Président

du Conseil européen



Né à Etterbeek, le 31 octobre 1947.

Marié à Geertrui Windels et père de Peter (1980), Laura (1981), Elke (1983), Thomas (1986) et grand-père de Lander (2008) et Jasper (2009)

Etudes :

Humanités gréco-latines, Sint-Jan Berchmanscollege de Bruxelles (1965)

Bachelier en Philosophie, K.U.Leuven (1968)

Licencié-Doctorandus en Sciences économiques, K.U.Leuven (1971)

Carrière professionnelle :

Attaché au Bureau d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique (1972-1975)

Conseiller au cabinet du Premier ministre L. Tindemans (1975-1978)

Conseiller au cabinet du ministre des Finances G. Geens (1978-1980)

Directeur du Centrum voor Politieke, Economische en Sociale Studies (1980-1988)

Professeur à la Handelshogeschool Antwerpen (1980-1987)

Professeur à la Vlaamse Economische Hogeschool Brussel (VLEKHO) (1982-...)

Carrière politique :

Vice-président national des jeunes C.V.P. (1973-1977)

Membre du Bureau national du C.V.P. (1978-...)

Négociateur C.V.P. lors de la formation des gouvernements Martens III, IV, V, VI, VII, VIII et Dehaene I, II

Président de l'arrondissement C.V.P. de Bruxelles-Hal-Vilvorde (1982-1988)

Sénateur C.V.P. (1988-1995)

Secrétaire d'Etat aux Finances et aux PME (mai 1988-sept. 1988)

Président national du C.V.P. (sept. 1988-sept. 1993)

Vice-premier ministre et ministre du Budget (sept. 1993-juillet 1999)

Député CD&V de la Chambre des Représentants (1995 - déc. 2009)

Ministre d'Etat (jan. 2004)

Président de la Chambre des Représentants (juillet 2007- déc. 2008)

Explorateur Royal (sept. 2007)

Conciliateur Royal (oct. 2007)

Premier ministre (déc. 2008 - nov. 2009)

Président du Conseil européen (déc. 2009 - ...)



Businesses take over the European Parliament

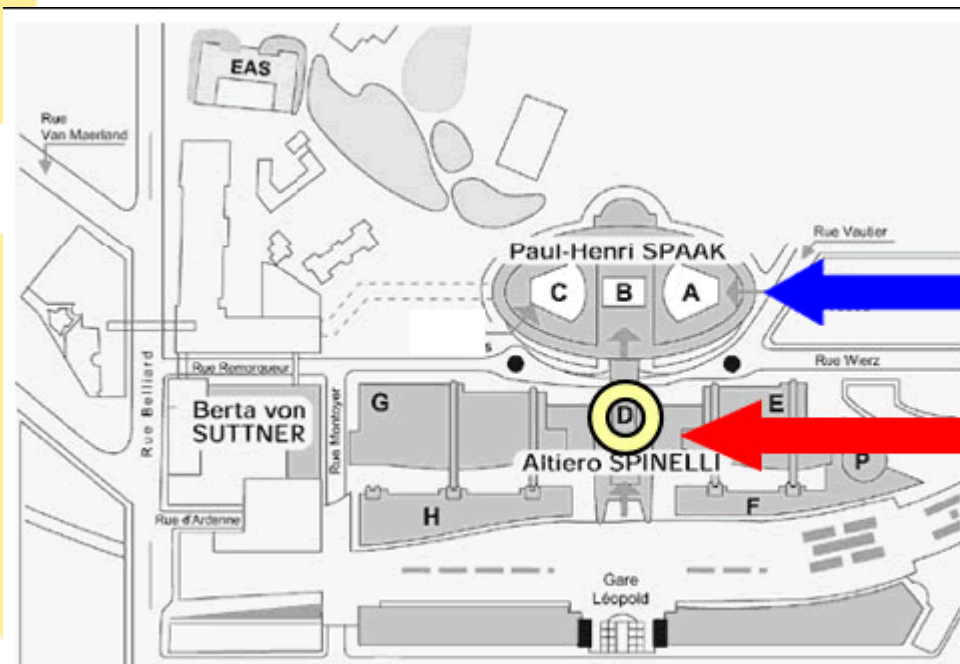
Brussels 14 October 2010

Informations pratiques



Businesses take over the European Parliament Brussels 14 October 2010

Accès au Parlement Européen



**Entrance for
Journalists
and Press
Officers**

**Entrance for
Chamber
delegations
and
Entrepreneurs**



Contacts

<p>Programme</p>	<p>Marie-Elisabeth RUSLING Directrice des affaires européennes mail : me.rusling@acfc.cci.fr Tél. : + 32 2 (0) 221 04 26 GSM : + 32 476 414 360</p>
<p>Informations pratiques</p>	<p>Sylvie BARON Assistante aux affaires européennes mail : s.baron@acfc.cci.fr Tél. : + 32 2 (0) 221 04 22 GSM : + 33 6 87 70 08 09</p>
<p>Relations presse</p>	<p>Bernard GIROUX Directeur Relations Presse mail : b.giroux@acfc.cci.fr Tél. : +33 1 40 69 38 40</p>
	<p>Danièle CASASOLA Chargée d'information et de communication mail : d.casasola@acfc.cci.fr Tél. : + 32 2 (0) 221 04 25</p>
<p>Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie Représentation auprès des Institutions Européennes La Maison des Chambres, 19 A/D avenue des Arts B - 1000 BRUXELLES Tél. : +32 (0)2 221 04 11 europe-acfc@acfc.cci.fr - http://www.cci.fr</p>	